

# DÉCRYPTER LA LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS

Évaluer les impacts de la loi pour les collectivités

1 JOUR, 7 HEURES

GESTION TECHNIQUE

CODE : GJU20

## Objectifs de la formation

Savoir mettre en application les dispositions législatives et réglementaires de la loi d'orientation des mobilités

Formuler une nouvelle approche de la mobilité pour son territoire

## Animée par

- COQUEL Emilie  
Avocat senior,  
PARME AVOCATS

## Public concernés

- Chargé de projet mobilité, chef de mission mobilité, direction de l'urbanisme, direction technique, développement territorial, chargé de mission action cœur de ville, DGS, maire, élus

## Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

## Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

## Tarifs

- Communes < 20 000 habitants : 590,00 €HT
- Communes > 20 000 habitants et autres établissement/entreprises : 890,00 €HT
- Elu(e)s : 590,00 €HT

---

Retrouvez les modalités pédagogiques et techniques, les moyens d'encadrement et d'accompagnement [ICI](#)

## Appréhender les nouveaux axes de gouvernance de la mobilité pour les collectivités territoriales

- Faire le point sur l'exercice de la compétence mobilité : le rôle des régions et des intercommunalités, le rôle pour les communes ; quel partage de la compétence en situation de mobilités partagées
- Les axes à caractère social de la mobilité : accès à l'emploi, à la formation, mobilité pour les personnes en situation de handicap
- Le nouveau versement mobilité : quels changements par rapport au versement transport
- Cerner les contours du plan de mobilité : quelles évolutions par rapport aux PDU

---

## Décrypter le nouveau cadre juridique visant à l'essor des nouvelles mobilités

- Appréhender les nouvelles obligations d'ouverture des données liées à l'offre de mobilité, données liées à l'accessibilité, données à destination des usagers
- Quel cadre juridique lors de la mise en place des innovations pour favoriser des conditions à l'innovation de la mobilité : covoiturage, véhicules autonomes, expérimentations

---

## Mettre en œuvre le Plan Climat dans le cadre d'une mobilité plus propre

- Inciter les citoyens à des réflexes de des mobilités actives
- Connaître le statut juridique des opérations d'infrastructures de recharge de véhicules électriques
- Création du forfait « mobilités durables » à destination des agents
- Quelles actions mener en faveur d'une mobilité propre : qualité de l'air, zones à faibles émissions
- Le droit à la mobilité pour ses usagers : garantir un maillage pertinent du territoire, fédérer une offre de services, travailler avec les acteurs privés, informer les citoyens

---

## Décrypter la stratégie d'investissement de l'Etat dans les transports : quelle programmation, quelles mobilités, quelles opportunités

---

### Dates

Classe virtuelle

28/05/2021

08/09/2021

26/11/2021

---

## Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

### ■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

### ■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

### ■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 0170 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au [logistique@infopro-digital.com](mailto:logistique@infopro-digital.com) et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.